



LA GAZETTE DE L'AFEM

Septembre - octobre 2005

Numéro 36

Association des Femmes de l'Europe Méridionale

6 rue du Marché Popincourt - 75011 Paris - Tél : 33 (0)1 43 25 54 98 - Fax : 33 (0)1 43 25 93 87 - contact@afem-europa.org

MARIA ALZIRA LEMOS Militante féministe (1919-2005)

Maria Alzira Lemos est décédée le 4 octobre dernier.

Elle a siégé longtemps, au titre du Portugal, au Conseil d'Administration de l'AFEM, où elle était particulièrement appréciée pour son engagement, son intelligence et sa chaleur humaine, ainsi que pour la collaboration inestimable qu'elle a apportée à notre Gazette.

Son parcours de vie depuis 1974 (l'année de la *Révolution des Œillets*) s'est confondu avec l'évolution de la démocratie et des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes au Portugal. Engagée, tolérante et fidèle à ses convictions, elle a poursuivi, avec une infatigable persévérance jusqu'au dernier jour de sa vie, une intervention politique et civique d'une totale cohérence, que ce soit dans son pays ou au niveau international.

Bien que doyenne des féministes portugaises, elle était une référence pour les jeunes générations de féministes qui lui ont succédé, car elle-même est toujours restée *jeune femme* tout en contribuant à l'évolution doctrinale, à la formulation de nouveaux concepts et à de nouvelles stratégies d'intervention.

Juriste d'une grande lucidité analytique mais aussi d'une grande créativité, elle a été la première femme invitée à prononcer une conférence devant l'Ordre des Avocats. Elle a été membre de l'Assemblée Constitutionnelle en 1975 et élue en 1977 députée à l'Assemblée de la République, où elle représentait les émigrants portugais en Europe.

Elle a été invitée à intégrer, en tant qu'experte, le mécanisme national pour l'égalité, lors de sa création en 1975, et y est restée jusqu'en 1992. Elle a été membre fondatrice du Département National des Femmes du Parti Socialiste Portugais, de l'Intervention Féminine (1985) et de l'Alliance pour la Démocratie Paritaire (1994) et, au cours de ces deux dernières années, elle a apporté une contribution importante à la constitution légale de la Plate-forme Portugaise pour les Droits des Femmes qui réunit un ensemble diversifié d'ONG actives dans le domaine de l'égalité de genre.

Au niveau international, elle a été déléguée gouvernementale à la Conférence de Pékin et membre du Comité Directeur pour l'Égalité entre Femmes et Hommes du Conseil de l'Europe.

En reconnaissance de son activité civique, Maria Alzira Lemos a été décorée de l'Ordre du Mérite par le Président de la République en 1997.

À la veille de la maladie qui l'a emportée en trois jours, elle s'était déplacée tout exprès de sa maison de campagne aux alentours de Lisbonne pour participer à une réunion convoquée par le membre du gouvernement portugais chargé de l'égalité. Son intervention à cette occasion a été la seule à susciter des applaudissements spontanés de la salle.

Petite-fille d'Alfonso Costa - ancien Premier Ministre portugais et remarquable personnage politique de la fin de la Monarchie et de la Ière République - elle a fait de longs séjours à Paris aux côtés de son grand-père qui s'y était exilé après le coup d'Etat qui a amené au pouvoir la dictature fasciste au Portugal. Elle est restée très attachée à Paris, qu'elle a d'ailleurs choisi pour commencer son activité professionnelle et a fait découvrir plus tard à ses enfants et petits-enfants.

Maria Alzira Lemos était, elle aussi, un personnage remarquable et une personne complète et comblée à tous niveaux. Ses obsèques ont eu lieu le 5 octobre, jour du 95ème anniversaire de l'instauration de la République au Portugal, une coïncidence qui souligne l'exemple vivant de citoyenneté républicaine qu'elle a toujours été.

Celles et ceux qui ont eu le privilège de faire sa connaissance garderont précieusement sa mémoire. Quant aux femmes portugaises, et plus généralement aux femmes de l'Europe méridionale, même celles qui ne le savent pas, elles lui resteront toujours débitrices.

Le 4 octobre dernier est paru le premier numéro d'un magazine d'informations européennes, qui entend faciliter le débat autour des thèmes européens.

Cette publication se compose de quatre parties : - International

- Europe

- Pays en voie de développement

- Perspectives depuis les capitales

Le premier numéro est paru en 20 000 exemplaires et a été distribué aux membres des gouvernements de l'Union européenne, aux institutions européennes, aux groupes politiques, aux lobbies, à la presse, aux créateurs d'opinions, aux universités...

La publication, dans son format papier, est éditée en anglais.

La version électronique sera également disponible en français sur le site : www.europesworld.org

ACTUALITES DU CONSEIL DE L'EUROPE

L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE CONDAMNE LES MARIAGES FORCES ET LES MARIAGES D'ENFANTS

Le 5 octobre 2005, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté, après un débat particulièrement éclairant [1], une résolution sur les mariages forcés et les mariages d'enfants.

L'Assemblée y marque sa préoccupation devant les violations graves et répétées des droits de l'homme et de l'enfant que constituent les « mariages forcés » et les mariages d'enfants. Elle constate que le problème se pose principalement dans les communautés immigrées et touche au premier plan les jeunes femmes et les jeunes filles.

Elle s'indigne de ce que, sous couvert de respect de la culture et des traditions des communautés immigrées, des autorités tolèrent les mariages forcés et les mariages d'enfants, alors qu'il s'agit d'un problème qui viole les droits fondamentaux de chacune des victimes.

L'Assemblée rappelle les dispositions pertinentes des résolutions et Conventions des Nations Unies, notamment la résolution 843 (IX) du 17 décembre 1954, suivant laquelle « certaines coutumes, anciennes lois et pratiques intéressant le mariage et la famille étaient incompatibles avec les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme », ainsi que la disposition de la Convention de 1962 sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement du mariage.

Elle observe d'autre part que l'article 12 de la Convention européenne des Droits de l'Homme reconnaît le droit au mariage mais prévoit également que ce droit s'exerce selon les lois nationales.

L'Assemblée recommande en conséquence aux Etats membres du Conseil de l'Europe de ratifier, si ce n'est fait, les textes pertinents des Nations Unies et d'adapter leur législation interne de manière à :

- fixer ou relever l'âge minimal légal du mariage pour les femmes et les hommes à dix-huit ans ;

- instaurer un entretien préalable à la célébration du mariage entre l'officier d'état civil et les futurs époux et permettre à l'officier qui a des doutes sur le libre et plein consentement d'un ou des futurs époux de reconvoquer individuellement l'un et/ou l'autre ;

- ne pas reconnaître les mariages forcés et les mariages d'enfants à l'étranger, sauf, s'agissant des effets du mariage, si cela est dans l'intérêt supérieur des victimes, en particulier pour obtenir des droits auxquels elles ne pourraient prétendre par ailleurs ;

Elle leur également de :

- **considérer comme viol**s les relations sexuelles contraintes subies par les victimes de mariages forcés et de mariages d'enfants ;

- réfléchir à la possibilité de **pénaliser les faits de mariage forcé en tant qu'infraction autonome** y compris la complicité dans l'organisation d'un tel mariage.

[1] *Discussion par l'Assemblée* le 5 octobre (29^e séance) (voir Doc. 10590, rapport de la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, rapporteur : Mme Zapfl-Helbling et Doc. 10678, avis de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, rapporteur : Mme Bargholtz). *Texte adopté par l'Assemblée* le 5 octobre 2005 (29^e séance).

L'UNION EUROPEENNE A 25

POURSUITE DU DEBAT SUR L'AVENIR DE L'EUROPE

Suite au rejet du Traité constitutionnel en France et aux Pays-Bas, les chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats membres de l'Union, par une Déclaration adoptée à l'occasion du Conseil européen des 16-17 juin 2005, ont appelé à une « période de réflexion ». Par cette Déclaration, tout en estimant que les résultats des référendums dans ces deux pays « ne remettent pas en cause l'attachement des citoyens à la construction européenne », ils ont reconnu que « les citoyens ont toutefois exprimé des préoccupations et des inquiétudes dont il faut tenir compte ». Et ils ont précisé que la période de réflexion « sera mise à profit pour permettre un large débat dans chacun de nos pays, associant tant les citoyens, la société civile, les partenaires sociaux, les parlements nationaux, que les partis politiques ».

Par ailleurs, la Commission européenne, à l'initiative de sa vice-présidente Margot Wallström, a lancé, le 13 octobre 2005, un « Plan D, comme Démocratie, Dialogue et Débat », en tant que « Contribution à la période de réflexion et au-delà », tandis que les parlementaires européens Andrew Duff et Johannes Voggenhuber ont soumis, le 13 octobre 2005 également, à la Commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen un projet de Rapport « sur la période de réflexion ».

Nous rendrons compte dans la prochaine Gazette des développements à ce sujet capital pour l'avenir de l'Europe.

EUROMED : BARCELONE+10

Par Sophie Dimitroulias

La précédente Gazette rendait compte de la mobilisation de la société civile dans le cadre de la célébration du 10^{ème} anniversaire de la Déclaration de Barcelone, et rappelait qu'un

Sommet extraordinaire euro-méditerranéen se tiendra à Barcelone les 27 et 28 novembre, sous la présidence britannique de l'UE, pour évaluer les 10 premières années du processus de Barcelone et examiner des moyens de le stimuler. Ce sommet devrait confirmer la participation de la société civile aux discussions.

1 - Dans cette perspective, la **PLATEFORME NON GOUVERNEMENTALE EUROMED** a tenu à **Malaga** (Espagne) **une réunion de discussion et de réflexion** du 30 septembre au 2 octobre 2005, avec la participation de plus de cent représentants des réseaux des pays intéressés. Les Conclusions générales de Malaga soulignent notamment que « les violations de droits de l'homme se multiplient et les obstacles à la liberté d'expression, d'association, ou de circulation tendent à devenir la règle (...). L'égalité entre les genres et la solidarité entre les générations (en dépit de quelques améliorations) demeurent en grande partie au-dessous des espérances des femmes et de la jeunesse de la région.

Les acteurs de la société civile recommandent que le Partenariat soit basé sur le respect des droits de l'homme dans leur universalité et leur indivisibilité, et soulignent que les progrès en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, d'environnement, et de développement durable, sont prioritaires.

2 – **L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE EUROMED (APEM)** tiendra une session plénière extraordinaire **les 20 et 21 novembre à Rabat**.

Rappelons que l'APEM avait adopté le 20 Septembre dernier un « *projet de recommandation sur l'avenir du Processus de Barcelone* » La Rapporteuse **Tokia Saifi**, Présidente de la Commission Politique de Sécurité et des droits de l'homme soulignait que les réalisations du partenariat sont inégales selon les domaines. Elle demandait notamment que, dans le cadre des accords d'association, des sous-comités des droits de l'Homme soient mis en place afin de développer un dialogue structuré sur les droits de l'Homme et la démocratie. Elle adressait « *un appel pressant aux Etats euro-méditerranéens qui ne l'ont pas encore fait afin qu'ils adhèrent au plus vite aux conventions et protocoles des Nations Unies pertinents.* »

http://www.europarl.eu.int/intcoop/empa/home/default_fr.htm

3 - Une **CONFERENCE DES REGIONS** sera organisée **les 25 et 26 novembre à Barcelone**.

Dans cette perspective, la Région française PACA (Provence Alpes Côte d'Azur) a organisé les 10 et 11 octobre 2005 des rencontres sur « *la place des régions dans la nouvelle politique de coopération euroméditerranéenne* ». L'objectif était d'envisager avec tous les partenaires de la Méditerranée quelles sont les perspectives à venir et comment inscrire les régions dans la relance du processus de Barcelone, de manière à un véritable espace de paix et de prospérité et non pas seulement une zone de libre échange déséquilibrée. L'accent a notamment été mis sur **l'ouverture des collectivités territoriales et des régions dans le processus de Barcelone, qui reste un processus interétatique**. La Politique Européenne de Voisinage a été estimée inadaptée à la spécificité de la Méditerranée.

Les participants ont demandé la création d'une Communauté Euro Méditerranéenne sur le modèle de la CECA, à côté de l'Union Européenne. V. Bureau de la représentation PACA :

www.representation.paca@bruxeurope.be

ACTUALITES DES PAYS DE L'AFEM

ESPAGNE

A NOUVEAU LA LOI CONTRE LA VIOLENCE DE GENRE

Par Marta Ortiz

La Loi organique de moyens de protection intégrale contre la violence de genre, plus connue sous le nom de Loi intégrale contre la violence de genre, a été approuvée par la majorité du Parlement comme du Sénat. En dépit de cela, des juristes continuent d'essayer de trouver des points d'inconstitutionnalité, en arguant du fait que la loi pénalise de manière distincte les auteurs des violences, suivant que ces dernières sont commises par une femme ou par un homme. Dans ce dernier cas, la violence constitue un délit et peut être passible d'une peine de prison.

Une juge a sursis à statuer dans un procès pour dispute familiale avec agressions envers la femme et condamnation à la prison pour le mari, et demandé au Tribunal constitutionnel si la différence de peines n'était pas contraire au principe d'égalité.

Le Ministère public vient de rejeter cette façon de poser le problème et a demandé au Tribunal constitutionnel de ne pas se prononcer sur la question posée par la juge. Dans une note rédigée par le Parquet, on signale que la protection des femmes contre les actes de violence requiert l'adoption de « *mesures spéciales* ». Il est également dit que « *les femmes sont l'objet d'agressions de toute nature dans une proportion extraordinairement supérieure à celles qu'elles peuvent elles-mêmes commettre.* »

C'est précisément en raison de l'amplitude du problème que la Loi comporte une série de mesures concernant divers domaines : économie, éducation, travail, santé, juridique, entre autres. Les chiffres de l'année 2004 confirment le problème. Les plaintes présentées par des femmes représentaient 90,2% du total, et parmi 94% des plaignantes ont fait l'objet de mesures de protection.

La juge qui a sursis à statuer affirmait dans sa demande que le législateur ne pouvait prendre en compte ni le type de relation, ni le sexe de l'agresseur pour fixer la peine, puisque cela irait à l'encontre du principe d'égalité ; le procureur général a rejeté ces affirmations en répondant que « *les relations de couple et le sexe des partenaires manquent de neutralité, en dépit des dispositions constitutionnelles d'égalité.* » La réalité sociale est conditionnée par les modèles socioculturels.

Le Procureur affirme qu'avec l'aggravation des peines, « *le législateur devra prendre en compte les éléments de différenciation qui constituent indubitablement une justification* ». C'est sur les bases de cette réalité sociale que le procureur demande à ce que ne soient pas acceptées les questions de forme, puisque la juge n'a pas rempli les conditions d'audition des parties dans les termes qu'établit la loi.

LES FEMMES ET LE STATUT D'AUTONOMIE DE CATALOGNE

Par Alicia Oliver

Réagissant au projet de proposition de Réforme du statut d'autonomie de la Catalogne, l'Institut Catalan des Femmes a coordonné et dynamisé un processus participatif entre les différents groupes et entités de femmes en Catalogne, afin de rassembler des propositions sur le contenu du nouveau texte et ses politiques vis-à-vis des femmes. Un document a été rédigé, fruit du consensus

issu de ce processus ; il a été transmis au rapporteur parlementaire chargé de la réforme du Statut.

Le nouveau Statut d'autonomie de la Catalogne, tel qu'approuvé en séance plénière par le Parlement catalan le 30 septembre dernier, reprend une bonne partie des demandes émises par les organisations de femmes.

Reste à savoir quel accueil lui sera réservé aux Cortes...

HOMMAGE A LA COMBATTANTE ANTIFASCISTE NEUS CATALA

Par Alicia Oliver

Le mouvement féministe catalan a rendu hommage, le 22 octobre 2005, à la combattante antifasciste Neus Català. Lors d'une manifestation émouvante dans la province de Tarragona, d'où elle est originaire, Neus a reçu les démonstrations d'affection et d'amitié et la reconnaissance d'une vie marquée par sa lutte contre l'oppression et pour la liberté.

Infirmière de profession à la fin de la guerre civile espagnole, elle a traversé la frontière jusqu'en France avec un groupe d'enfants à sa charge. Plus tard elle a fait partie de la Résistance française et a été déportée dans le camp d'extermination pour femmes de Ravensbrück. A la fin de la Seconde guerre mondiale, Neus, comme beaucoup d'Espagnols survivants, n'a pas pu rentrer dans son pays, et elle s'est installée en France, où elle a vécu presque toute sa vie.

Elle a écrit diverses publications et, à l'âge de 90 ans, elle continue de travailler pour rassembler les souvenirs de ses compagnes et pour que des événements comme ceux qu'elle a vécus ne se reproduisent pas. A la fin du mois de novembre de cette année, le gouvernement catalan la décorera de la Croix de San Jordi.

24 HEURES DE SOLIDARITE FEMINISTE

Par Alicia Oliver

Le 17 octobre dernier s'est tenu sur la place San Jaume de Barcelone un rassemblement de femmes pour les 24h de la solidarité féministe, une initiative proposée par la Marche mondiale des femmes pour célébrer la fin du voyage de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité. Cette Charte, partie de Sao Paulo (Brésil) le 8 mars dernier, a atteint sa destination au Burkina Faso le 17 octobre. Durant ces mois de voyage, elle est passée par les cinq continents et a visité presque une centaine de pays.

La Charte est une dénonciation du système patriarcal, elle réclame la fin de la féminisation de la pauvreté et de la violence contre les femmes.

FRANCE

Par Micheline Galabert-Augé



VOULOIR L'EGALITE

Avant la fin du mandat quinquennal de ses premiers membres, le **Comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques**, créé le 7 mars 2000, vient de sortir à la Documentation française son **troisième rapport, Vouloir l'égalité**, sous la signature de son Président, Anicet le Pors, et de Françoise Milewski, rapporteure générale.

Cet ouvrage capital met en évidence « l'absence d'effort volontaire et régulier pour corriger les déséquilibres existant entre femmes et hommes dans les emplois supérieurs de toutes les fonctions publiques », et conclut à la nécessité

de passer d'une culture de l'évaluation à une culture du résultat.

(L'article ci-dessous illustre l'urgence qu'il y a à faire connaître ce rapport.)

RETOUR EN FORCE DU MACHISME

Récemment encore il paraissait possible d'affirmer que des progrès limités certes mais croissant étaient sensibles en France depuis une trentaine d'années en matière d'égalité des genres et de raréfaction des propos machistes – du moins dans les milieux officiels.

De premières inquiétudes se sont fait jour dans la période récente, avec le développement de replis communautaires. On en vient à se demander aujourd'hui si, dans l'ensemble de la société française, la tendance au progrès n'est pas fort compromise.

La Gazette n° 35 avait relevé que, lors du dernier remaniement ministériel, la défense de la parité et des droits des femmes, qui constituaient précédemment l'unique mission d'une ministre à part entière, n'étaient plus qu'une des responsabilités confiées à une ministre déléguée. Au cours des derniers mois, les signaux d'alarme se sont multipliés :

• L'accès des femmes aux postes de haute responsabilité tend à se raréfier :

- Le bulletin n°7 du Conseil national de l'ordre des médecins (sept. 2005) souligne dans son éditorial que la profession compte 54% de femmes parmi les moins de 40 ans ; mais indique à la page suivante que **le Conseil national de l'ordre des médecins comporte une femme sur 43 membres...**

- Dans le secteur public :

=> **les 9 membres du Haut conseil de l'éducation** (prévu par la loi d'orientation de l'école de janvier 2005) ont été nommés fin octobre 2005 : **7 hommes et 2 femmes.**

=> **La Cour de discipline budgétaire** passe de 4 à 10 membres. Les nominations qui viennent d'intervenir ajoutent 6 hommes aux 4 déjà présents : total **10 hommes et 0 femme.**

=> Les douze nominations intervenues, le 5 octobre, au **Conseil d'administration du CNRS** (Centre national de la recherche scientifique) ont promu exclusivement des hommes (le Conseil ne comporte plus désormais qu'une femme sur 21 membres). La protestation suscitée par cette décision, qui aggrave évidemment la faible représentation des femmes dans les instances de direction de la recherche française¹, a été l'occasion pour **François Goulard, ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur**, d'une réponse dont le tact exquis mérite de rester dans les annales : « **Si cela peut vous faire plaisir, je peux nommer mon assistante.** »

Ce cri du cœur du ministre de la recherche ne peut que laisser sceptique sur ses déclarations ultérieures, affirmant qu'il souscrit « sans réserve [...] à un objectif de parité dans le domaine de la recherche »...

Espérons que la protestation de la Présidente du Conseil scientifique du CNRS **Elisabeth Dubois-Violette**, vigoureusement relayée par **Marie-Jo Zimmermann**, rapporteure générale de l'Observatoire de la parité, et par la députée UMP de Paris **Françoise de Panafieu** (lors des questions au gouvernement du 19 octobre 2005) auront quelque effet.

¹ Fin 2003, les femmes représentaient 43% des effectifs du CNRS, mais 11% seulement des directeurs de recherche

• Les ‘éléphants’ du PS répondent par un florilège de propos machistes à l’éventualité d’une candidature féminine à l’élection présidentielle de 2007

Evoquée au cours d’une interview à Paris-Match fin septembre, l’hypothèse d’une candidature à l’élection présidentielle de 2007 de Ségolène Royal, Présidente de la région Poitou-Charentes et compagne du premier secrétaire du PS François Hollande, a provoqué de nombreuses réactions, en particulier parmi les ténors du PS, soucieux de désamorcer au plus vite le risque qu’une concurrente supplémentaire, de surcroît populaire dans l’opinion publique, prenne le départ dans la course à l’investiture. On appréciera l’intime adhésion au principe de parité et l’exquise urbanité que trahissent les propos tenus à cette occasion devant les caméras par les participants les plus en vue aux journées parlementaires du PS:

- « La présidentielle, ce n’est pas un concours de beauté » (Jack Lang)

- « [Cette candidature] est le signe que l’actuelle direction fait une croix sur 2007 », et

- « Voyez la mère Merkel, poum dans le popotin » (Michel Charasse)

- « Mais qui donc va garder les enfants ? » (Laurent Fabius)

Ce déchaînement machiste d’un autre âge n’a pas manqué d’être relevé par la presse française et étrangère (cf. *El Mundo*, Madrid – article de Cristina Frade, cité dans *Courrier international* du 6 au 12.10.05)

• Président du Sénat ou comique troupier ?

Christian Poncelet, Président du Sénat (qui aura 78 ans en mars prochain), estime largement prématuré le débat qui s’amorce sur son éventuelle succession, et l’a fait savoir au correspondant du *Monde* : « On dit que je suis vieillissant. J’aime autant que ce ne soit pas une femme qui le dise, parce que je lui montrerais si je suis vieillissant... »

Il est consternant que le deuxième personnage de l’Etat trahisse par ces propos scabreux une représentation des femmes empreinte de fantasmes sexuels dignes d’un bidasse de la “Belle Epoque”, qui participent aux violences faites aux femmes et à leur exclusion des lieux de pouvoir.

Monsieur le Président du Sénat aurait intérêt à méditer sur l’information publiée dans le quotidien *Le Parisien* du 10 octobre dernier, selon laquelle un sondage CSA fait apparaître que :

- 85% des Français estiment que les élus « se préoccupent surtout de leur carrière » et sont « coupés de la vraie vie des Français » ;
- 89% souhaitent voir plus de femmes au Parlement ;
- 84% souhaitent y voir plus de jeunes.

VERS UN DAVOS AU FEMININ ?

Du 13 au 14 octobre s’est tenu au centre international de Deauville un « WOMEN’S FORUM FOR THE ECONOMY AND SOCIETY », qui se propose d’ouvrir aux femmes un lieu de débat et d’action sur les grands enjeux du monde moderne, afin de comprendre comment les femmes tant dans les pays du Nord que dans les pays du Sud peuvent changer la culture du pouvoir économique et politique.

L’initiative revient à une entrepreneure de 50 ans, Aude de Thuin. Elle a créé WEFCOS, une start-up qui, au-delà du forum actuel, gèrera un institut d’études portant sur les mêmes thèmes, à l’heure où les responsables des grands groupes prennent conscience qu’il est certes difficile, mais indispensable d’améliorer la mixité de leurs état- majors.

550 participant(e)s, dont ¼ d’hommes, sont venu(e)s de 21 pays (des femmes des pays du Sud ayant été invitées grâce aux droits d’entrée payés par les sociétés).

Le Forum a permis de mettre en évidence comment la volonté des femmes de réussir à la fois leur vie professionnelle et leur vie privée les conduit à développer des qualités particulières utiles aux entreprises, en particulier une faculté de ne rien ignorer de ce qui est nécessaire dans leur métier, tout en ayant une connaissance très concrète de la vie réelle – ce qui les conduit à **s’y prendre différemment** pour faire avancer les choses.

Un certain nombre de responsables présents ont pris des engagements concrets pour faire avancer la place des femmes dans les instances de direction de leurs entreprises.

GRECE

Par Sophia Spiliotopoulos

RESOLUTION DE LA COMMISSION HELLENIQUE DES DROITS DE L’HOMME RELATIVE AUX MARIAGES DE FILLETES DE LA MINORITE MUSULMANE CELEBRES EN GRECE PAR LE MUFTI

À l’occasion de l’adoption de la Résolution 1468 (2005), du 5 octobre 2005, de l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe sur les « *Mariages forcés et mariages d’enfants* » (Cf. p.2), nous présentons le résumé d’une Résolution de la Commission hellénique des droits de l’Homme (CHDH), en date du 31 mars 2005 et relative aux mariages de fillettes de la minorité musulmane célébrés en Grèce par le Mufti de Komotini (région de Thrace, Grèce du Nord). Le problème avait été posé par les représentantes de la Ligue hellénique pour les droits des femmes, ONG affiliée à l’AFEM, suite à des lettres de protestation envoyées à l’AFEM par des ONG féminines européennes, à l’occasion de reportages d’agences de presse, selon lesquels des mariages de fillettes à partir de 11 ans seraient permis en Grèce. Les reportages se référaient à **un cas de mariage d’une fillette de 11 ans, célébré en Grèce par le Mufti et découvert lors de l’émigration du couple** en Allemagne, où un tribunal de Düsseldorf avait ordonné la séparation et placé l’enfant dans un foyer, tandis que des poursuites étaient envisagées contre "l’époux". Les points principaux de cette Résolution sont les suivants:

- La CHDH exprime sa désapprobation unanime au sujet du mariage de la fillette de 11 ans.
- Les dispositions des traités d’Athènes (1913) et de Lausanne (1923), qui prévoyaient la compétence du Mufti en ce qui concerne les questions de droit de la famille régies par la Charia, ont été modifiées ou remplacées par des dispositions spéciales de conventions internationales plus récentes.

- Ainsi, **des conventions internationales ratifiées par la Grèce**, tels le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention internationale pour l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes (CEDAW), **exigent le libre et plein consentement personnel des futurs époux et la fixation d’un âge minimum de mariage qui assure l’expression de celui-ci.**

- La Déclaration de la Conférence des Nations Unies pour les Droits de l’Homme (Vienne 1993) souligne l’importance des traditions historiques, culturelles et religieuses, mais aussi le devoir des États de promouvoir et de protéger tous les droits de la personne humaine, et exige **que soient éliminés les conflits entre les droits des femmes et les pratiques traditionnelles,**

La CHDH conclut que, selon le paragraphe 1^{er} de l'article 1350 du Code civil hellénique, sont valides les mariages de citoyens et citoyennes hellènes qui ont atteint l'âge de la majorité (18 ans), indépendamment de leur religion; **les mariages de mineur(e)s sont nuls et non avenus.** Le 2^e paragraphe de ce même article, qui permet, exceptionnellement et pour des raisons sérieuses, après décision juridictionnelles, le mariage de personnes mineures, doit être remplacé par une disposition transitoire prévoyant que, pour une période de cinq ans, seront permis sous les conditions précitées les mariages de personnes mineures d'au moins 16 ans. Au bout de 5 ans, cette disposition transitoire cessera d'être en vigueur et aucune exception à la règle qui ne permet le mariage qu'aux personnes qui ont atteint la majorité ne sera tolérée.

V. Rapport de la CHDH, Imprimerie Nationale, 2005, et site web www.nchr.gr.

ITALIE

Par Isotta Gaeta

LA CHAMBRE DES DEPUTES REJETTE L'INSTAURATION DES « QUOTAS ROSES »

Pendant le débat sur le projet de loi présenté par la majorité gouvernementale afin de réintroduire, pour les élections législatives, un scrutin proportionnel (mâtiné il est vrai d'un bonus pour la majorité), trois amendements proposaient des « quotas roses ». Deux ont été présentés par le centre-gauche, qui prévoyaient un quota de 40 à 50% de femmes sur les listes; l'amendement du gouvernement, présenté par la ministre Stefania Prestigiacomo, proposait quant à lui un quota de 30% de représentation féminine assorti de sanctions financières pour les partis qui ne le respecteraient pas.

Mais, au cours des débats, un groupe de députés, parmi lesquels certains du centre-gauche, est parvenu à obtenir que **le vote intervienne à bulletins secrets.**

Le piège a fonctionné, réalisant l'union des « députés machos », qui ont ainsi réussi à repousser l'amendement, 260 voix de centre-gauche étant allées rejoindre celles de la majorité de centre-droit.

A l'issue du scrutin, de nombreux députés se sont réunis au bar de Montecitorio afin de porter un toast au vainqueur de « l'attaque féminine ».

Mais la ministre Prestigiacomo a l'intention de présenter à nouveau l'amendement au Sénat, où il n'y aura pas de vote à bulletins secrets. M. Fassino, secrétaire de la gauche démocratique, a déclaré que son parti a déjà introduit des femmes sur ses listes, à hauteur de 50%, et le Président Berlusconi leur a réitéré son appui.

Actuellement, en Italie, on discute beaucoup entre femmes des quotas, et les critiques fusent contre les dirigeantes politiques, les unes incapables de mener la bataille jusqu'au bout, et les autres, comme Emma Bonino, allant au contraire jusqu'à affirmer qu'imposer par force de loi une plus grande présence féminine serait une insulte à leur autonomie...

Pendant que la classe politique italienne réclame la primauté de l'ONU en matière de conflits armés, elle oublie que les quotas pour les femmes ont constitué une des revendications du Congrès mondial des femmes à Pékin en 1995.

PORTUGAL

Par Ana Sofia Fernandes

LE MOUVEMENT DEMOCRATIQUE DES FEMMES S'EMPLOIE A « ENTREPRENDRE DE NOUVEAUX CHEMINS POUR L'EGALITE »

Le MDM - Mouvement démocratique des femmes - a été créé en 1968, pendant le régime fasciste au Portugal. C'est la plus ancienne organisation féministe portugaise. Au niveau international, le MDM est membre de la Fédération Démocratique Internationale des Femmes, et au niveau national il est membre du conseil consultatif de la Commission pour l'Égalité et les droits des Femmes, du Conseil économique et social et du Forum social portugais.

Considérant que le travail dans le domaine des droits est un des piliers pour l'émancipation des femmes, le MDM est intervenu au niveau de la lutte contre le chômage féminin - qui atteint des proportions de plus en plus alarmantes au Portugal - pendant deux ans, avec le projet « **Entreprendre de nouveaux chemins pour l'Égalité** », financé par le Fonds Social Européen / Programme Opérationnel Emploi, Formation et Développement Social (4.4.3.1), et mené dans les régions d'Aveiro et d'Évora, en raison de l'importance particulière du chômage féminin dans ces régions.

Afin de développer des réseaux de co-responsabilisation pour faire progresser l'égalité des chances entre les femmes et les hommes sur le marché du travail, le MDM a entrepris des actions pour faciliter la découverte et/ou la valorisation des connaissances des femmes, pour développer leur estime de soi et favoriser la promotion personnelle et sociale des femmes au chômage ou en situation de travail précaire ainsi que changer les mentalités, menant ainsi une action visant une égalité effective des chances entre les femmes et les hommes au niveau du travail et de la vie familiale.

Ce projet a intégré un ensemble élargi d'actions parmi lesquelles il faut noter l'édition de deux ouvrages de recherche sur le chômage féminin à Aveiro: le premier porte sur la situation des femmes professeurs au chômage ou en contrat à durée déterminée - situation pour la première fois objet d'étude au Portugal -, et le deuxième sur la situation dans laquelle se trouve la plupart des femmes au chômage. Ces études constituent une contribution importante pour la compréhension du phénomène du chômage féminin et de la précarité du travail des femmes et ses répercussions au niveau personnel, familial et social.

Des forums de discussion ont également été mis en place au sein de ce projet, notamment sur les mesures de lutte contre le chômage féminin. Ces forums ont abouti à une publication, deux postes d'assistance aux femmes au chômage, et une base de données comme instrument d'aide aux femmes en situation de chômage.

GRAAL

CENTRE DE FORMATION ET DE CONSEIL SUR LA CONCILIATION ENTRE LA VIE FAMILIALE ET LA VIE PROFESSIONNELLE

Ces dernières années, dans le contexte du Projet « Centre de Formation et de Conseil sur la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle », le GRAAL a analysé les changements qui influencent la conciliation entre la vie professionnelle et d'autres sphères de la vie, les causes du problème et les moyens de le reconnaître, les conséquences de la difficulté de conciliation, notamment au niveau de l'égalité des chances entre

les femmes et hommes, les solutions possibles et les freins à leur mise en œuvre.

Les résultats de ce travail ainsi que les instruments et les méthodologies développés dans ce domaine ont été présentés au cours du séminaire de clôture du projet qui a eu lieu en septembre dernier à Coimbra. A noter l'édition d'une publication intitulée « L'équilibre entre le travail et les autres sphères de la vie, c'est possible ».

Ce Projet a été soutenu par la Commission pour l'Égalité et les Droits des femmes et Programme Opérationnel Emploi, Formation et Développement Social /Fonds Social Européen.

DECLARATION DE LISBONNE SUR LA SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE

Les 18 et 19 octobre a eu lieu à Lisbonne une conférence de 200 jeunes décideurs/es pour discuter des difficultés dans le domaine la santé sexuelle et reproductive auxquelles se heurtent les jeunes au Portugal et dans le monde en voie de développement.

Ont participé à cette conférence des représentants du Parlement, de partis politiques, d'ONG, d'experts du Fonds des Nations Unies pour la Population et de l'Organisation Mondiale de la Santé, et d'ONG qui travaillent dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive et de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, au niveau national et international dans des pays comme la Colombie, la Finlande, les Etats-Unis et le Portugal.

Cette réunion a été accueillie par l'association portugaise du planning familial, le groupe parlementaire InterEuropéen sur la population et le développement, le groupe parlementaire portugais sur la population et le développement, le Parlement portugais, et le Conseil d'éducation et d'information sur la Sexualité des États-Unis (SIECUS), avec l'appui de la Fondation Summit.

Dans le contexte du Plan d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement des Nations Unies (1994) et des Objectifs de Développement du Millénaire, les participants/es ont adopté une déclaration de Lisbonne sur les droits reproductifs des jeunes et la santé sexuelle.

ACTUALITES DES AUTRES PAYS DE L'UNION EUROPEENNE

Par Micheline Galabert-Augé

POLOGNE : LES RECENTES ELECTIONS LEGISLATIVES RISQUENT DE NE FAVORISER NI L'EUROPE, NI LES FEMMES

Ces élections ont consacré le succès des deux partis de droite, le parti conservateur « Droit et Justice » (le PIS), devant le parti libéral « Plate-forme civique » (la PO) de Donald TUSK. Le parti conservateur est contrôlé par deux anciens de Solidarnosc, les frères jumeaux Jaroslaw et Lech KACZINSKI. Jaroslaw préside le parti qui est arrivé en tête aux législatives et aura la responsabilité de former le gouvernement, et Lech a été élu Président de la République. Leur catholicisme fondamentaliste donne à craindre que la Pologne adopte les positions les plus conservatrices en matière

de société et de famille. Leur commune foi nationaliste (qui les éloigne de l'Allemagne et les rend réticents devant tout abandon de souveraineté) risque d'en faire des partenaires difficiles au sein de l'Union européenne – à laquelle au demeurant ils ne paraissent pas accorder une importance prioritaire : le nouveau Président a fait savoir que sa première visite de chef d'Etat serait pour Washington et non pour Bruxelles.

ELECTIONS EN ALLEMAGNE : ACCES D'UNE FEMME A LA CHANCELLERIE

Les élections législatives anticipées provoquées par le Chancelier SPD Gerhard Schröder ont conduit, on le sait, la CDU-CSU, menée par Angela Merkel, à devancer légèrement le SPD, sans disposer pour autant d'une majorité au Bundestag. Après de laborieuses négociations, il a été décidé qu'Angela Merkel accèderait à la Chancellerie, à la tête d'un gouvernement de "grande coalition" CDU-CSU/SPD.

Dans un pays où les femmes ont été pendant longtemps cantonnées au champ des "3K" (Kinder, Kirche, Küche : les enfants, l'église, la cuisine), l'élection d'une femme à la Chancellerie peut être saluée comme le signe d'une "révolution culturelle" (Cf. J.L. de Meulemeester, *Libération* du 14.10.05). Cela dit, les perspectives s'annoncent semées d'embûches pour la nouvelle Chancelière, qui sera aux prises avec une conjoncture budgétaire et sociale difficile et un contexte politique particulièrement confus et instable. Espérons que la situation se décantera d'ici au 12 novembre, où seront définitivement arrêtés la composition du nouveau gouvernement et le programme que ce dernier entend mettre en œuvre.

AILLEURS DANS LE VASTE MONDE

Par Micheline Galabert-Augé

Les catastrophes naturelles se succèdent à un rythme et à une échelle croissant

Comment parler du 'vaste monde' sans avoir une pensée pour les sinistré(e)s de la zone de l'Océan indien, de la zone Caraïbe, et pour les dizaines de milliers de Kashmiri sans abri dans les montagnes à l'entrée dans l'hiver.

IRAN : LA CONDITION DES FEMMES VA ENCORE EMPIRER

Les craintes exprimées dans la Gazette n°34 après l'élection inattendue mais triomphale de Mahmoud Ahmadinejad à la Présidence de la République islamique d'Iran n'ont hélas pas tardé à se vérifier.

La presse occidentale s'est largement fait l'écho des déclarations fracassantes du nouveau Président appelant à « rayer de la carte » l'Etat d'Israël. Mais il faut également savoir que, dans le même temps, le nouvel élu a lancé **une offensive généralisée contre « les libéraux, les féministes et les laïques »**.

La police des mœurs rappelle à l'ordre les femmes osant circuler sur la voie publique sans porter la tenue vestimentaire islamique. Des sites Internet de femmes ont été 'filtrés' de manière qu'aucune connexion ne puisse être établie avec eux à partir de l'Iran. Plus généralement, l'absence de définition de la notion de féminisme (comme d'ailleurs de celles de libéralisme et de laïcité) donne à craindre un élargissement croissant des interdictions.

AFGHANISTAN : QUELLES PERSPECTIVES APRES LES ELECTIONS PARLEMENTAIRES ET PROVINCIALES DU 18 OCTOBRE ?

Ces élections marquaient le terme du processus adopté en 2001 à Bonn pour la reconstruction politique du pays. Si les quatre années ont permis une certaine reconstruction politique, force est

de reconnaître qu'elle est loin d'avoir été accompagnée des réformes prévues en parallèle en ce qui concerne l'administration, la justice et les forces de sécurité.

Les Afghans constatent chaque jour la corruption administrative généralisée, la montée en puissance des mafias de la drogue, le contrôle de zones entières par les seigneurs de la guerre, et la réapparition des talibans prenant position dans les villages et les montagnes où se trouve le vrai pouvoir.

Le taux très élevé des abstentions témoigne des frustrations de la population. Les anciens talibans se sont élevés contre la loi électorale, qui réserve aux femmes 68 sièges sur 249 à l'Assemblée et 124 sièges sur 420 au total dans les Conseils des 34 provinces. Mais cela n'a pas fait obstacle à ce qu'un nombre inquiétant de talibans se fasse élire.

On peut s'interroger sur le temps qui sera nécessaire à la nouvelle Assemblée et au Président Karzaï pour faire régresser (si tant est que cela soit leur priorité, ou même seulement leur intention) les graves violations des droits humains dont la persistance vient d'être dénoncée, le 28 octobre 2005, par un rapport de l'ONU. Ces violations affectent particulièrement les femmes (crimes d'honneur, mariages forcés et exploitation des femmes et des enfants, parallèlement aux détentions illégales).

CANADA : LA CHARIA NE SERA PAS APPLICABLE EN ONTARIO

Devant les protestations de l'opinion publique soutenue par une mobilisation internationale (cf. par exemple la manifestation du 08/09 à Paris devant l'ambassade du Canada), le gouvernement de l'Ontario a renoncé à admettre que les litiges familiaux survenant au sein de la communauté musulmane puissent être arbitrés par les autorités religieuses islamiques faisant application de la charia (cf. Gazette n°33, p.7)

IRAK : LES DROITS DES FEMMES IGNORES DANS LE PROJET DE CONSTITUTION ADOPTE PAR REFERENDUM LE 15 OCTOBRE

Le projet de Constitution laborieusement mis au point (compte tenu des attentes contradictoires des trois communautés – Kurde, Sunnite, et Chiite - regroupées au sein de l'Etat irakien) a été adopté à une large majorité des votants, étant donné que les sunnites se sont très largement abstenus, bien que plusieurs de leurs dirigeants se soient ralliés in extremis au projet.

Dans sa version finale, qui n'est pas toujours très claire, la Constitution a été "allégée" d'une disposition clé relative aux droits humains, et comporte un risque que soit institutionnalisée la dépendance de la femme par rapport à l'homme.

LUTTE CONTRE LA GRANDE PAUVRETE : LA SOCIETE INTERNATIONALE TROUVE UNE METHODE, MAIS PAS DE FINANCEMENTS

Par Marie Bousquet

Parmi les programmes internationaux visant à éliminer la grande pauvreté, qu'il s'agisse des Objectifs du millénaire des Nations unies (qui visent notamment à éliminer la grande pauvreté d'ici 2015) ou des programmes de développement de la Banque mondiale ou du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), l'accent est mis de plus en plus sur la nécessité de promouvoir l'égalité des chances et l'autonomisation des femmes comme source de développement.

Pour la Banque mondiale, il s'agit d'investir dans le capital humain, en favorisant l'accès aux marchés de capitaux, du travail et des produits, en améliorant l'accès à la justice et surtout à la terre, afin de sortir du cercle vicieux de l'inéquité et de la pauvreté.

Pour le FNUAP, qui vient de publier son rapport pour 2005, le nerf de la guerre contre la pauvreté, c'est le droit des femmes, et la santé liée à la procréation. Les chiffres liés à l'analphabétisme des femmes (600 millions dans le monde, soit deux fois plus que les hommes), à la mortalité des suites d'une grossesse (600 000 décès chaque année, dont 95% dans les pays en voie de développement) ou encore aux avortements clandestins sur les adolescentes (5 millions par an) sont alarmants. Le FNUAP met l'accent sur la nécessité de mettre en place des programmes visant à améliorer la situation des femmes dans les pays en voie de développement : contraception, prévention du sida, lutte contre les violences sexuelles...

Pourtant il semble que ces programmes connaissent de grandes difficultés à rassembler les fonds nécessaires pour leur mise en place. Le sommet des Nations unies qui s'est tenu à New York du 14 au 16 septembre s'est révélé décevant pour l'avancée des Objectifs du millénaire. En effet, rien de nouveau n'est sorti de la réunion. Les fonds restent difficiles à rassembler, malgré les déclarations réitérées des pays riches. Quant au FNUAP, il doit faire face au refus des Etats-Unis de verser les 34 millions de dollars votés au Congrès mais bloqués par la Maison blanche – officiellement parce qu'elle refuse que le FNUAP coopère avec la Chine.



« Trop belles pour le Nobel. Les femmes et la science », par Nicolas Witkowski

Cet ouvrage, sorti aux éditions du Seuil en septembre 2005, présente une galerie de portraits de femmes d'Europe, d'Amérique et d'Asie qui, depuis plus de deux siècles, sont parvenues à des découvertes fondamentales en sciences naturelles, en physique et en mathématiques.



LE TRAVAIL FORCE AUJOURD'HUI

Tel est le thème majeur traité par le magazine de l'OIT, n°54, août 2005, dont la version française vient de sortir.

Les formes de travail forcé relevant du trafic de main d'œuvre sont réparties entre :

- exploitation sexuelle à des fins commerciales : 43% (98% de femmes pour 2% d'hommes et de jeunes garçons)
- exploitation économique : 32% (dont les victimes sont à 56% des femmes et à 44% des hommes)
- combinaison des deux : 25%

Voir également des articles généraux portant notamment sur :

- La difficile réinsertion des filles soldates libériennes
- Les progrès du congé paternité en Norvège
- La création d'emplois grâce à la microfinance dans le sud-est de l'Europe (en particulier en Bulgarie, en Roumanie et en Serbie).

AFEM

Siège Social - 48, rue de Vaugirard - 75 006 Paris

Direction de publication : Sylvie ULRICH

Conception : Micheline GALABERT-AUGE

Secrétariat de rédaction : Marie BOUSQUET

Nous remercions chaleureusement toutes celles et ceux qui ont apporté leur contribution à ce numéro de notre Gazette



Service des Droits des Femmes et de l'Egalité

